

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2022

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2022

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
675, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1G6

T 418 986-5122

Aux administrateurs de
Fondation santé de l'archipel

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers l'organisme Fondation santé de l'archipel (ci-après «l'organisme»), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits de dons, d'activités bénéfiques et de l'Équipé Santé dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de

l'auditeur

à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes

indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 13 septembre 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Cap-aux-Meules
Le 12 décembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113739

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022	2021
PRODUITS		
Dons	203 199 \$	83 011 \$
Équipé Santé	30 008	53 003
Activités bénéfiques	20 868	-
Ventes de café	4 187	6 106
Gratuités	3 674	15 598
Intérêts	2 779	3 128
	264 715	160 846
OCTROIS		
Octrois au CISSS des Îles	63 668	35 511
Octrois au CISSS de la Gaspésie	33 691	-
Octrois au CISSS des Îles - Fonds Envol	7 740	12 480
Octrois au CISSS des Îles - Fonds Francine Daigle	-	240
	105 099	48 231
CHARGES		
Salaires	63 004	28 831
Publicité et promotion	9 282	1 489
Frais de l'Équipé Santé	7 722	16 435
Frais de bureau	7 139	7 636
Amortissement des immobilisations corporelles	4 103	3 303
Intérêts et frais bancaires	2 498	1 073
Représentation, déplacements et congrès	1 860	1 020
Frais d'activités bénéfiques	1 784	-
Cotisations annuelles	1 027	869
Frais d'embauche	655	610
Honoraires professionnels	(1 371)	1 594
	97 703	62 860
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	61 913 \$	49 755 \$

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL

BILAN

AU 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	139 794 \$	57 922 \$
Placements temporaires, taux variables	718 568	715 788
Débiteurs (note 3)	5 984	28 441
Stocks (note 4)	6 344	5 312
Frais payés d'avance	566	566
	871 256	808 029
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	40 690	14 504
	911 946 \$	822 533 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires	198 \$	33 \$
Créditeurs (note 7)	6 894	9 559
Apports reportés (note 8)	215 562	185 562
	222 654	195 154
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	40 690	14 504
NON AFFECTÉ	648 602	612 875
	689 292	627 379
	911 946 \$	822 533 \$

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	14 504 \$	612 875 \$	627 379 \$	577 624 \$
Excédent des produits sur les charges (note 10)	(4 103)	66 016	61 913	49 755
Investissement en immobilisations	30 289	(30 289)	-	-
SOLDE À LA FIN	40 690 \$	648 602 \$	689 292 \$	627 379 \$

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	61 913 \$	49 755 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 103	3 303
	66 016	53 058
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	48 760	18 392
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	114 776	71 450
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(30 289)	(5 345)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette des avances bancaires	165	33
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	84 652	66 138
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	773 710	707 572
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	858 362 \$	773 710 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but de soutenir financièrement les acquisitions d'équipements médicaux à la fine pointe de la technologie, de la sécurité et du confort en faveur du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux des Îles. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la période de détention des placements.

Pour les promesses de dons, la fondation ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus ou dont l'encaissement est raisonnablement assuré à la date d'achèvement des états financiers.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés à titre de gratuités lorsque le bien ou le service peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, qu'il est utilisé dans le cours normal des opérations et qu'il aurait dû être engagé par l'organisme à défaut de faire l'objet d'un apport.

Les autres produits sont constatés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le bien est livré ou que le service est rendu au client, que le prix est déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Évaluation des stocks

Les apports de stocks, constitués d'oeuvres d'art, sont évalués au moindre de leur juste valeur au moment de l'apport et de la valeur nette de réalisation. La juste valeur au moment de l'apport a été estimée, au meilleur de leur connaissance, par la direction de la fondation en se basant sur les prix de vente fournis par le donateur et certains ouvrages de référence.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur état et lieu actuels.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES(suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

Méthodes Taux ou période

Matériel de bureau dégressif 20 %
Matériel informatique dégressif 30 %
Matériel pour activités linéaire 3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils n'ont plus aucun potentiel de service à long terme pour la fondation. Si une perte de valeur est constatée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa valeur résiduelle. La perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la perte de valeur est déterminée. La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'actif augmente ultérieurement.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Évaluation ultérieure

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et frais courus et des salaires à payer.

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES(suite)**Instruments financiers(suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes clients	4 187 \$	6 106 \$
Taxes de vente	1 797	1 210
Dons	-	21 125
	5 984 \$	28 441 \$

4. STOCKS

	2022	2021
Oeuvres d'art	3 500 \$	3 500 \$
Fournitures	2 844	1 812
	6 344 \$	5 312 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	30 000 \$	-	30 000 \$	-
Matériel de bureau	23 381	16 576	6 805	8 507
Matériel informatique	3 638	1 443	2 195	2 783
Matériel pour activités	4 570	2 880	1 690	3 214
	61 589 \$	20 899 \$	40 690 \$	14 504 \$

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2022****6. AVANCES BANCAIRES**

La fondation possède une carte de crédit d'un montant autorisé de 5 000 \$, au taux de 8,50 % en sus du taux préférentiel.

7. CRÉDITEURS

	2022	2021
Comptes fournisseurs et frais courus	863 \$	4 297 \$
Déductions à la source	4 130	2 956
Salaires	1 901	2 306
	6 894 \$	9 559 \$

8. APPORTS REPORTÉS

	2022	2021
Solde au début	185 562 \$	155 562 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	30 000	30 000
	215 562 \$	185 562 \$

Au 31 mars 2022, les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées principalement à l'achat d'équipements de radiologie, au financement des projets de maison d'hébergement DI-TSA et d'un centre de soins de jour en santé mentale. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont relevées ci-haut.

9. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICES

Les bénévoles consacrent environ 800 heures par année pour aider la fondation à assurer la prestation de ses services et reçoit des apports en services de certains fournisseurs. La fondation a choisi de comptabiliser les apports reçus sous forme de biens et services à titre de gratuités lorsqu'ils répondent aux critères de comptabilisation.

10. EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES INVESTI EN IMMOBILISATIONS

L'excédent des produits sur les charges investi en immobilisations est composé de l'amortissement des immobilisations corporelles.

11. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après une entente de donation, à faire don d'un terrain d'une valeur comptable de 30 000 \$ au Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux des Îles, le projet ayant obtenu l'approbation du ministère de la Santé et des Services Sociaux.

FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

12. ÉVENTUALITÉ

L'organisme fait l'objet d'une poursuite pour des dommages causés à la suite d'un accident lors d'une activité bénéfique en 2019. La direction est dans l'impossibilité de procéder à l'estimation du montant de la perte éventuelle et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Débiteurs	22 457 \$	(6 235) \$
Stocks	(1 032)	841
Frais payés d'avance	-	(126)
Créditeurs	(2 665)	(6 088)
Apports reportés	30 000	30 000
	48 760 \$	18 392 \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.